



Programme de mentorat du canton de Berne

Quelques explications pour les mentoré-e-s



Je souhaite bénéficier d'un mentorat

Vous êtes inscrit-e à l'ORP, avez entre 50 et 62 ans et avez effectué au moins une formation initiale de niveau CFC / AFP ? Alors nous avons une offre intéressante à vous proposer.

Le programme de mentorat du canton de Berne vous permet de peaufiner votre stratégie de recherche d'emploi grâce au soutien d'une personne solidement ancrée dans le secteur privé ou l'administration publique qui vous servira de mentor.

Vous pourrez lui exposer vos démarches de candidature en échange de conseils professionnels et efficaces, ce qui vous sera profitable pour retrouver rapidement un emploi qui vous convient.

Si cette offre vous parle, contactez sans plus attendre votre conseillère ou conseiller ORP et discutez de la possibilité de rejoindre le programme de mentorat.



- Vous avez entre 50 et 62 ans et avez effectué au moins une formation initiale de niveau CFC / AFP.
- Vous faites preuve d'ouverture au changement, de fiabilité et de motivation pour apprendre de nouvelles choses.
- Vous pouvez vous arranger pour rencontrer votre mentor à l'endroit et à l'heure qui lui conviennent.
- Le programme de mentorat dure en général quatre mois.

Site Internet du canton de Berne

www.be.ch/mentorat-orp



Avant le mentorat

Entretien initial

D'entente avec votre conseillère ou conseiller ORP, l'équipe de mentorat vous convie à un entretien initial exhaustif. Ensuite, nous recherchons la mentor ou le mentor qui vous convient.

Formation des binômes

Vous faites connaissance avec votre mentor. Si le courant passe, le mentorat peut commencer ; dans le cas contraire, la recherche de la perle rare continue.

Convention de collaboration

Les parties impliquées (à savoir l'équipe de mentorat, votre mentor et vous-même) signent une convention leur indiquant ce que chacune doit faire.

Début du mentorat

Les modalités du mentorat (lieu, nombre d'entretiens) sont définies individuellement par chaque binôme.



Pendant le mentorat

Mode de travail

Les démarches de candidature et réorientations professionnelles sont des activités prenantes nécessitant des échanges réguliers. Prévoyez donc le temps qu'il faut pour que chaque membre du binôme y trouve son compte.

Contenu

En règle générale, les thèmes suivants sont abordés :

- optimisation des stratégies de candidature et de recherche d'emploi
- analyse des compétences en matière de présentation
- identification du potentiel et des possibilités professionnelles
- aide au réseautage
- briefing et débriefing dans le cadre des entretiens d'embauche

Votre mentor peut également vous proposer d'autres mesures.



Après le mentorat

Fin du mentorat

En général, le mentorat s'achève après quatre mois pour les deux parties.

Feed-back

Comment votre binôme et vous-même avez-vous vécu ce mentorat ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et que faudrait-il améliorer en priorité ?

Rester en contact

Il tient à vous deux de décider si et dans quelle mesure vous voulez rester en contact après la fin du programme – l'essentiel étant de respecter le choix de l'autre.



Recherche d'emploi

- Votre conseillère ou conseiller ORP reste votre personne de référence durant votre période d'inscription à l'ORP.
- Les objectifs de recherche d'emploi convenus lors de vos séances de conseil ORP sont maintenus.

